LETTRE OUVERTE

des PUPILLES de la NATION, ORPHELINS de GUERRE

PUPILLES DE LA NATION, ORPHELINS DE GUERRE, par ce **cri d'alarme** nous voulons interpeller la France sur notre situation. L'ETAT ne nous accorde aucune légitimité pour obtenir **LA REPARATION** qui nous est due ! Sommes-nous considérés comme **MAUDITS** par les Représentants de la République ?

Depuis 15 ans, date de la signature du décret de 2004 par le Premier Ministre J-P Raffarin, rien n'a été fait pour réparer l'injustice à l'encontre des orphelins des guerres de 39/45, Indochine et Afrique du Nord….

Pourquoi ce dédain de l'Etat pour ses enfants ? Aucun des Gouvernements successifs avec leurs Ministres et/ou Secrétaires d'Etat aux Anciens Combattants et VICTIMES DE GUERRE, n'a rempli son devoir **d'ADOPTANT** eu égard au Statut des Pupilles de la Nation **ADOPTÉ à VIE** par la Mère Patrie **…LA FRANCE** !!!

A ce titre, MM. MARLEIX, BOCKEL, FALCO, JUPPÉ, PINEAUD, LONGUET, LAFFINEUR, ARIF, TODESCHINI, et enfin MME DARRIEUSSECQ, n'ont pas daigné écouter, dénoncer et réparer cet abandon, légitimant cette juste inquiétude des orphelins espérant enfin, qu'une personnalité féminine fasse preuve d'empathie à leur égard.

Hélas, mille fois hélas ce fut peine perdue…il n'en a rien été. Cette situation d'injustice conforte dans les esprits ***le sentiment d'un mauvais exemple donné par l'Etat Français inerte, dont*** les acteurs politiques méconnaissent le dossier, et nous sommes en droit de nous demander si l'information remonte aux ministres successifs dont la responsabilité est d'apporter la réponse utile.

Il semblerait que les **Fonctionnaires formatés,** qui depuis des années gravitent dans les administrations de l'Etat, ont une influence négative car par leurs attributions ils préparent « *les fiches- réponses »* adaptées en phase avec une politique défavorable aux intérêts des pupilles et orphelins de guerre.

Depuis plusieurs années, et particulièrement ces deux dernières, de nombreux Parlementaires se sont adressés directement à la Secrétaire d'Etat devenue Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, pour obtenir leur recensement afin de justifier le coût des réformes sollicitées.

L'Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre (ONAC-VG) dans l'incapacité de donner un nombre cohérent des ressortissants Pupilles et Orphelins, ce fût un refus du recensement et de la concertation que l'Amiral Rolland avait suggéré au nom du Président de la République, répondant ainsi directement à la sollicitation faite par un Sénateur du Doubs.

D'ailleurs la question reste posée : Est-ce le Président de la République ou les citoyens concernés, qui ont essuyé ce refus ?

Ces Parlementaires qui nous soutiennent, s'expriment sur le site de notre Fédération. Leur nombre de plus en plus important représente les citoyens pupilles, orphelins de guerre et leurs familles. Ces Elus portent notre parole et représentent une fraction importante du monde politique ! Leurs propositions de loi, amendements et questions écrites se succèdent !!!!!!! Les réponses stéréotypées qui sont données à ces Sénateurs et ces Députés sont des arguments copiés-collés que nous trouvons **insultants**… !!!

Citoyens adoptés par la Nation, nous sommes en droit de nous demander si la démocratie Française dont le modèle est mondialement envié, ne semble pas **vaciller** !

Pour la technocratie des ministères, les **« MORTS POUR LA FRANCE »** seraient-ils des **« parias »,** puisqu'accorder une juste reconnaissance pour réparer la souffrance endurée par leurs enfants est devenue politiquement inconcevable.

Donc nous en appelons à la conscience de tous les serviteurs dignes de la France, car les gouvernants depuis plus de dix ans, **ont failli à ce devoir.**

Est-il normal et juste que les orphelins soient oubliés, alors que leurs parents sont « MORTS pour la France » pour la liberté de la Nation ?

Est-il normal que ces enfants de nos héros qui, aujourd'hui seraient des Anciens Combattants, soient abandonnés après leur majorité et déconsidérés par les représentants de la République pour la période de la fin de leur vie ?

POURQUOI ???????? !

Leur mécontentement est justifié par la colère.

Faut-il croire, les émules de **Boudarel** tapis dans l'ombre des ors de la République, qui, comme l'a écrit Nathalie ARTHAUD, décident de « ne rien donner pour des personnes qui ont perdu leur vie dans des guerres capitalistes » !!! Laquelle, écrit aussi « les parents des orphelins qui font cette demande ne sont pas morts **"au service de la Patrie "," pour la France"** et certainement pas pour "**forger notre identité nationale".**

En 1940, cent mille de nos valeureux soldats mobilisés, sont morts. La France a perdu la Guerre contre l'Allemagne nazie dans la ***honte et le déshonneur*** pour certains. Nos valeureux morts ont échoué à empêcher l'invasion des plaines staliniennes et la déportation de 70 000 Juifs Français.

Pendant l'Occupation, peu importe le fait qu'ils se soient battus pour libérer le pays, cela n'a aucune valeur, puisqu'ils ne sont pas morts de façon barbare ou dans les camps de concentration dont se réfèrent les autorités.

Par ailleurs, les morts parmi les **« MALGRE-NOUS »** d'Alsace et de Moselle sont tombés dans l'oubli collectif car le silence sur leur situation est total.

Ils sont considérés coupables et non victimes !

Dans cet esprit, le simple fait d'en parler est un outrage à la sanctuarisation des décrets de 2000 et 2004 créateurs de discrimination et d'injustice …… !!!

De même, les Pupilles de la Nation Orphelins dont les parents sont morts en Indochine ou en Afrique du Nord, sont considérés comme les enfants de « ***Criminels contre l'Humanité*** » Certains sont morts rapidement, mais beaucoup d'autres ont été suppliciés, victimes d'une barbarie odieuse et ils ont succombé après une lente agonie**. Leurs bourreaux ne sont-ils pas *les VRAIS CRIMINELS contre l'Humanité*, Les authentiques BARBARES ?**

Pour les combattants des Unités en OPEX, mourir en défendant les droits de l'Homme contre l'obscurantisme est considéré comme un acte d'ingérence, pour certains !

Mais où va-t-on ?

Quant aux victimes d'attentats, il y a également de ***« bonnes » victimes et « des mauvaises » !***

Celles d'avant 1977 ne sont-elles pas respectables……***POURQUOI ????***

Les victimes d'attentats sont-elles la conséquence de notre refus de soumettre notre pays à l'islam ? Voilà le sentiment exprimé par certains islamo-gauchistes que l'on retrouve après de brillantes études, dans les cercles influents et décisionnels de l'Etat.

L'empreinte patriotique qui aurait pu influer sur le quinquennat est invisible à ce jour, l'actualité suggère cependant aux décideurs de ***rétablir la reconnaissance de la Nation envers ses enfants adoptés pour la vie.***

Une magnifique opportunité est devant nos responsables : **associer le nom du président** à celui de **Georges CLEMENCEAU** en complétant la loi du 27 juillet 1917 par la création d'un nouveau décret, qui réactualiserait la reconnaissance des « Pupilles et des Orphelins des Conflits contemporains et futurs dont l'oubli marque et marquera notre Histoire de France.

Le Président a-t-il pris conscience de l'importance de la présence des Pères dans les mille premiers jours d'un enfant, il peut et doit comprendre le naufrage de ces vies d'enfants, aux destins ballotés par la patrie, soit dans des orphelinats sans âme, soit avec une Mère obligée de gagner sa vie pour subvenir aux besoins de la famille, soit encore par tutorat dans la proche famille.

Ces drames ont engendré des stress post traumatiques qui **affectent le cours de la vieillesse psychologiquement et pécuniairement**.

Aucun psychologue pour aider ces petits Français dont l'obligation, pour bon nombre d'entre eux, étaient de travailler très tôt en âge…Telle a été leur jeunesse !

Nous n'acceptons pas qu'étant adoptés à vie par la Nation, les orphelins soient contraints d'avoir recours à l'aide sociale de droit commun, et même de solliciter l'aide de leurs enfants,

Nous n'avons pour patrimoine à transmettre à ces derniers que cette fierté de pouvoir leur dire, que *leurs grands-parents ont sauvé la France en y laissant leur vie !*

Nous ne voulons plus faire comprendre, sans être indigné, que certains hommes politiques comme Philippe Dechartre puissent écrire ou dire en parlant de toutes les autres victimes civiles ou militaires une phrase aussi admirable **qu'abominable :**

« ***Elles furent victimes de la Glorieuse Malchance des Armes »***

Nous voulons cette demande légitime de **REPARATION** sous forme de rente viagère mensuelle équitable, conformément à l'article du code civil qui spécifie : ***que l'adoption engendre des Droits pour l'adopté et des Devoirs de la part de la Nation tout au long de la vie.*** Ce serait le respect du Droit que nos institutions ont souvent oublié.

Car n'oublions pas que nous n'avions rien demandé. C'est l'Etat lui-même qui de façon brutale nous a créé un préjudice en réveillant notre **Douleur**, que ce soit par le décret de 2000 ou celui de 2004. Or, en droit, tout préjudice causé à autrui doit être réparé (article 2 du code civil).

Cette Lettre ouverte s'adresse aux Responsables de l'ETAT, Elle sera la Motion de la FNAPOG pour les prochaines élections présidentielles.

Caunes-Minervois le 12 mai 2021

Le Conseil d'Administration de la Fnapog

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins – 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 1 Siren : 844 615 658
Tél : 04 68 78 08 06 - 06 83 65 11 27
secretariat@fnapog.fr
www.fnapog.fr